

PRIX DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE DURABLE 2019 DE LA FONDATION ALPHONSE WEICKER

RÈGLEMENT

La Fondation Alphonse Weicker

Depuis sa constitution en 1989, la Fondation Alphonse Weicker, ci-après dénommée la Fondation, développe ses activités au Grand-Duché de Luxembourg en organisant des conférences et séminaires spécialisés et en appuyant des projets dans des domaines aussi variés que la recherche scientifique (fintech), l'informatique, la vie sociale et l'histoire de l'art.

BGL BNP Paribas s'est donné avec la Fondation un instrument efficace pour exercer son rôle joué depuis 1919 dans le développement économique, social et culturel du Luxembourg. Dans cet esprit, La Fondation porte le nom de Monsieur Alphonse Weicker, ancien président et co-fondateur de la banque centenaire.

Objet social de la Fondation

Dans le souci d'aider à préparer l'avenir, la Fondation a pour objet social de promouvoir l'étude et la recherche dans des domaines divers.

Peuvent bénéficier du soutien de la Fondation des projets ou initiatives qui se situent à l'intérieur de ce domaine, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou appliquée. Le soutien de la Fondation est accordé en priorité aux études de haut niveau, à des publications scientifiques et peut récompenser des travaux de recherche par l'attribution de prix.

La Fondation peut en général faire tout ce qui contribue à l'enrichissement de la vie sociétariaire au Luxembourg.

Champs d'activité de la Fondation

Guidée par l'objectif de contribuer à un champ d'activité non encore pris en charge par d'autres organismes ou par les pouvoirs publics, la Fondation encourage en principe :

- la promotion de la formation intellectuelle ou professionnelle de groupes de personnes déjà engagées dans la vie active à des postes de responsabilité, notamment par l'organisation de conférences et de séminaires,
- l'aide à la mise en application et à l'exploitation de connaissances et du savoir-faire individuels, notamment pour permettre à des jeunes chercheurs de réaliser des projets prometteurs et bien précis,
- les projets comportant un apport de valeur ajoutée, au sens large, à la société luxembourgeoise ou à son renom.

Collaboration de la Fondation avec l'INDR et l'UEL

La Fondation a décidé de décerner annuellement à partir de 2019 le **Prix du progrès économique durable** à une entreprise labellisée ESR ayant démontré sa contribution au développement durable. Créé en 2007 par l'Union des Entreprises Luxembourgeoise (UEL), l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) promeut la RSE comme un impératif stratégique des entreprises pour contribuer au développement durable, ainsi que pour améliorer leur compétitivité et leur image. Dans le cadre du programme national ESR - Entreprise Responsable, l'INDR a sensibilisé plus de 1.000 entreprises à la RSE parmi lesquelles plus de 150 sont labellisées ESR. Par leur approche RSE, ces entreprises contribuent au développement durable de la société, à la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et au renforcement du *nation branding*.

PRIX DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE DURABLE 2019

La contribution au développement durable étant une exigence indivisible (aspects économiques, sociaux et environnementaux), le Prix du progrès économique durable, ci-après dénommé le Prix, récompensera en 2019 une entreprise ayant développé de manière exemplaire et innovante sa stratégie RSE. Une stratégie RSE est une démarche objective qui permet à l'entreprise d'identifier les impacts de ses activités, d'impliquer ses parties prenantes et de proposer un ensemble de solutions cohérentes qui créent de la valeur partagée, et pour l'entreprise et pour la société dans laquelle elle évolue.

Par ce Prix prestigieux, la Fondation contribue à la valorisation de la stratégie RSE comme nouvelle exigence envers les entreprises, promue d'ailleurs dans les standards internationaux (ISO 26000, GRI, etc.) et décrite dans le chapitre sur la stratégie RSE du Guide ESR de l'INDR. La RSE peut par ailleurs s'intégrer aisément dans la stratégie de chaque entreprise, indépendamment de son secteur d'activité ou de sa taille.

Conditions d'éligibilité

Sont éligibles au Prix toutes les entreprises labellisées ESR à la date du dépôt des candidatures. Ces entreprises ont formalisé leur compréhension de la RSE comme une opportunité d'améliorer leur gouvernance, de renforcer leur engagement social et de limiter leurs impacts environnementaux. Elles assurent ainsi leur propre pérennité tout en générant des impacts positifs et durables pour la société. Dans un esprit de diligence raisonnable, les entreprises labellisées ESR ont répondu avec succès à un ensemble cohérent de critères de la démarche de labellisation de l'INDR, ceci suite à une vérification externe.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées selon les critères stratégiques RSE suivants :

- **la matérialité des thématiques RSE adressées (10 points)**, c'est-à-dire la méthodologie utilisée pour déterminer les sujets pertinents pour l'entreprise en fonction de ses activités et pour identifier les thématiques prioritaires qui sont à la base de la stratégie RSE
- **l'implication ou la consultation des parties prenantes (10 points)**, c'est-à-dire l'établissement d'un dialogue avec les principaux acteurs potentiellement impactés par les activités de l'entreprise dans le but d'identifier leurs intérêts

- **la création de valeur partagée (10 points)**, c'est-à-dire la description comment les actions RSE créent, d'une part, de la valeur pour l'**entreprise** (au niveau des connaissances, des processus, de la réputation auprès des clients et de la situation financière) et, d'autre part, de la valeur pour la **société** (au niveau économique, social et environnemental)
- **l'innovation (5 points)**, c'est-à-dire la gestion de l'amélioration continue pour limiter les impacts négatifs et pour valoriser les impacts positifs de l'entreprise envers la société
- **le partage (5 points)**, c'est-à-dire les moyens mis en œuvre pour communiquer sur la stratégie RSE aux différentes parties prenantes et offrir ainsi la possibilité à d'autres entreprises de s'inspirer de l'approche RSE ou d'adapter une bonne pratique

Prix

La Fondation attribuera un montant total de 10.000 euros à l'entreprise lauréate. BGL BNP Paribas s'associe à cette action par un deuxième prix d'un montant de 2.500 euros à déterminer par le jury.

Composition du jury

Le jury sera composé de 4 membres de la Fondation et de 3 membres de l'INDR. Le jury se réunira à l'issue du dépôt des candidatures pour délibérer des candidatures selon les critères d'évaluation définis et désignera le lauréat. Le jury informera par la suite les entreprises candidates du résultat de ses délibérations. Les décisions du jury ne sont pas susceptibles de recours.

Dépôt des candidatures

Les candidatures sont soumises à l'aide du formulaire en ligne accessible sous www.indr.lu/prix-du-progres/. Le formulaire requiert de l'entreprise candidate une description du développement et de la mise en œuvre de sa stratégie RSE. Pour illustrer la démarche, l'entreprise candidate peut télécharger des documents ou annexes.

L'existence d'éventuels droits de propriété intellectuelle voire de brevets est à indiquer dans le dossier de candidature. Les entreprises candidates au Prix marquent leur accord pour la publication relative à la présentation de l'entreprise et de la description de son projet. Par ailleurs, elles déclarent que les documents, photos, vidéos accompagnant le dossier de candidature sont libres de droits de tiers et peuvent être utilisés aux fins de communication des organisateurs du Prix de la Fondation.

Les données personnelles et la partie confidentielle des candidatures seront traitées de façon confidentielle. Les candidatures seront stockées uniquement pour les besoins de la gestion du Prix.

Date de clôture des candidatures : **31 mai 2019**

Remise du Prix

La remise de ce Prix aura lieu en automne 2019.

Luxembourg, le 6 février 2019